

Le 05/11/2021

POLICE

MUNICIPALE

ARRETE N° 2021-134



Poste de Police : 05 46 29 11 34
06 08 73 78 93

Le Maire de la Commune de Ars en Ré,

VU, les articles L2212-1, L 2213 à L2213-5 du Code général des Collectivités Territoriales et L511-1 du code de sécurité intérieure sur les pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation ;

VU, le Code de la Route, et notamment les articles R 411-2, 411-8, 411-25, et 411-26 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modificatif, relatif à la signalisation routière approuvé par arrêté du 7 juin 1977 ;

VU la loi 89.413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement dans les meilleures conditions de sécurité tout en permettant l'accès des riverains à leur domicile ;

ARRETE :

- Article 1.** À compter du Lundi 08 Novembre 2021 à 21h00 et jusqu'au Vendredi 17 Décembre 2021 à 15h00, tous les Mardis et Vendredis et les Samedis de 06 Heures à 15 Heures, le stationnement sera interdit Place Carnot côté restaurant L'Océane et cotés de l'église, afin de permettre la tenue du marché hebdomadaire d'hiver ;
- Article 2.** La signalisation sera mise en place par le Centre Technique Municipal ;
- Article 2.** Les infractions au présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux ;
- Article 3.** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15, rue de Blossac – CS 80541 – Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ;
- Article 4.** Madame et Monsieur les responsables de Brigade de la Gendarmerie Nationale de Saint-Martin-De-Ré et de la Police Municipale d'Ars-En-Ré sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ars-En-Ré, le 05 Novembre 2021

Le Maire,
Danièle PÉTINIAUD GROS

